



SERVICE
PETITE ENFANCE

Projet de Fonctionnement 2025
Lieu d'Accueil Enfants Parents



Mairie de Moissac

NOM DU LIEU :

LAEP

ADRESSE :

Depuis 2023 2 lieux :	
14 avenue du Docteur Rouanet 82200 Moissac Près de la petite crèche Bulle de Bébé (Sarlat)	13 rue Sainte Catherine 82200 Moissac Près de la micro-crèche Achon (centre-ville)

DATE D'OUVERTURE :

Décembre 2009 (compétence CCAS)
Avril 2021 (compétence Mairie de Moissac)

Convention Territoriale Globale (CTG) :

Oui (communauté des communes Terres des Confluences)

GESTIONNAIRE :

Mairie de Moissac
3 place Roger Delthil
82200 MOISSAC
Tél : 05.63.04.63.90

CORRESPONDANTS :

Françoise ROTTER et Laury LEBAS (accueillantes)
Référente du LAEP : Iseult LIGER (directrice Bulle de bébés)

RESPONSABLE DU SERVICE PETITE ENFANCE :

Directrice du Pôle Petite enfance, Enfance, Jeunesse et Affaires scolaires : Laura QUINTY
Assistants Petite Enfance : Mireille RAYNAL – Elsa CODY

SOMMAIRE

Le territoire de Moissac	p 4
<u>1) L'historique du LAEP</u>	p 4
L'offre d'accueil petite enfance à Moissac	p 5
<u>2) Les modalités de fonctionnement</u>	p 5
L'accueil	
Les accueillantes	
L'organisation interne	p 6
<u>3) Les objectifs du LAEP</u>	p 6
Un espace d'échange, d'écoute et de rencontre	
<u>4) Les Principes d'intervention – Rôles des accueillantes</u>	p 7
Conforter la relation enfant-parent	
Préparer à l'autonomie de l'enfant	
Favoriser l'éveil de l'enfant	
Rompre l'isolement social et créer une passerelle entre la famille et la société	
Permettre l'accès à l'information, à la culture et à la vie de la cité	
Ecouter et orienter	
Garantir l'anonymat et la confidentialité	
Coordonner	
<u>5) Les financements</u>	p 8
<u>6) Les partenaires</u>	p 8
<u>7) Les moyens de communication</u>	p 9
<u>8) Les perspectives</u>	p 9
<u>9) Les formations</u>	p 9

Le **Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)** est implanté dans la ville de **Moissac**, commune de l'ouest du Tarn-et-Garonne en région Occitanie Ville d'Art et d'Histoire. Moissac est renommée pour son abbaye Saint-Pierre et son cloître, édifiés entre le IX^e et le XII^e siècle, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle. La commune bénéficie également d'un cadre naturel et touristique attractif, avec son port de plaisance situé sur le canal de Garonne, prolongement du canal du Midi. Moissac est par ailleurs reconnue comme la capitale fruitière du Tarn-et-Garonne, notamment pour son raisin AOC Chasselas, symbole des festivités locales de septembre.

En 2022, la commune comptait environ **13 500 habitants**. Territoire dynamique, Moissac connaît une croissance démographique soutenue depuis 2014, avec une augmentation moyenne de 1,3 % par an. La population se caractérise par une part importante de jeunes : près de 20 % des habitants ont entre 0 et 14 ans, dont une proportion significative d'enfants de 0 à 6 ans, cœur de cible du dispositif LAEP.

Le territoire se distingue aussi par la présence de familles monoparentales – environ 550 parents élevant seuls leurs enfants – nécessitant un accompagnement particulier. À cela s'ajoute la présence d'une population étrangère récemment installée, ce qui renforce la pertinence de proposer un espace favorisant la rencontre, le partage et l'inclusion.

1) L'historique du LAEP

Le LAEP a vu le jour en décembre 2009, ouvert une demi-journée par semaine dans les mêmes locaux que la Ludothèque. En janvier 2014, il a déménagé dans les locaux de la Môme, rue du Faubourg Sainte Blanche, plus spacieux et situés à égale distance du centre-ville et du quartier du Sarlac.

Depuis 2015, ces deux quartiers ont été identifiés comme prioritaires dans le cadre de la politique de la ville. En effet, le contrat de ville 2015/2020 a mis en exergue des inégalités entre les familles de ces deux quartiers et le reste du territoire intercommunal. Il a alors été décidé de renforcer les temps LAEP à deux accueils par semaine.

En 2020, une étude menée par la commune de Moissac, la Caisse d'Allocations Familiales et le cabinet AC Conseil a effectué un zoom, entre autres, sur les besoins d'accueil du jeune enfant sur la commune et sur des préconisations pour garantir une offre adaptée aux besoins de la population. (Etude de préfiguration d'Animation de la Vie Sociale - octobre 2020).

Lors de la séance du 25 mars 2021, les membres du Conseil Municipal de Moissac, après en avoir délibéré, ont approuvé le transfert de la compétence Petite Enfance du CCAS à la Commune à compter du 1^{er} avril 2021. Dans le cadre de cette compétence, les activités du LAEP ont été transférées à la commune.

Sous la responsabilité du Directeur Général des Services, le service petite enfance participe au développement de la transversalité de l'action municipale en direction de l'enfance et de la jeunesse (aspects éducatifs et pédagogiques), et à ce titre fait partie intégrante du pôle Enfance-jeunesse. La volonté des élus est d'exercer l'ensemble de la compétence Enfance : l'objectif est de faciliter les démarches des familles, de la petite enfance, en passant par l'enfance (service des écoles, accueil de loisirs) jusqu'à l'adolescence.

Le service Petite Enfance est maintenant implanté dans le Pôle Enfance, rue des Mazels, qui comprend 5 services, travaillant en transversalité :

- Petite Enfance,
- Enfance
- Scolaire
- Personnel des Ecoles

Offre d'accueil petite enfance à MOISSAC**En 2025,**

- **3 crèches à gestion municipale, Commune de Moissac :**

- Multi-accueil Les Grappillous : 35 places
- Petite crèche Bulle de Bébé : 20 places
- Micro-crèche Achon : 12 places

- **1 micro-crèche privée de 12 places**

- **Accueil individuel : 28 assistantes maternelles**

Source CAF-monenfant.fr <https://www.monenfant.fr/que-recherchez-vous/mode-d-accueil>

- **1 Relais Petite Enfance Intercommunal et Itinérant : Communauté de Communes Terres des Confluences**

- **1 Lieu d'Accueil Enfants Parents (commune de Moissac)**

2) Les modalités de fonctionnement

- **L'accueil :**

Le LAEP est ouvert au public 6h par semaine : le mercredi de 9h00 à 12h00 et le vendredi de 14h30-17h30.

Le lieu reste ouvert pendant les vacances scolaires, dès lors que les deux accueillantes sont présentes. Il ferme la semaine entre le 25 décembre et le 31 décembre ainsi que pour les ponts.

L'accès aux familles est libre et gratuit : aucune inscription préalable n'est demandée ; parents et enfants ou futurs parents peuvent découvrir ce lieu et y venir quand ils le souhaitent.

Aucune formalité administrative n'est nécessaire. Seuls sont demandés :

- Pour les parents ou grands-parents : leur prénom, leur lien familial avec l'enfant, le secteur géographique de leur domicile
- Pour les enfants : prénom et date de naissance.

Ces renseignements servent à établir les statistiques de fréquentation du lieu, nécessaires aux différents bilans.

- **Les accueillantes :**

Elles sont au nombre de deux :

- Une auxiliaire de Puériculture
- Une éducatrice de jeunes enfants

Elles ont toutes les 2 participé à la formation posture d'accueillante.

Sur les temps d'ouverture au public, les deux accueillantes sont présentes simultanément.

- **L'organisation interne :**

Des temps de travail administratif, mise en place de la salle et des jeux sont prévus en dehors de l'accueil du public : 8h30-9h le mercredi et 14h00-14h30 le vendredi.

Un temps de supervision est mis en place (4h par an). C'est un espace privilégié proposé aux salariés pour interroger leurs actes, leurs postures, développer une meilleure connaissance d'eux-mêmes dans leur pratique, identifier et développer leurs capacités et leur pouvoir d'agir.

Ces temps sont assurés par une professionnelle formée à la supervision.

- **Le lieu :**

Le LAEP s'organise sur 2 sites : une demi-journée près de la petite crèche Bulle de Bébé (Sarlat) et une demi-journée près de la micro-crèche Achon (centre-ville).

Des jeux, livres, mobiliers pour enfants ainsi que des chaises pour les adultes sont mis à disposition pour permettre les échanges et la convivialité.

3) **Les objectifs du LAEP**

Porté par la ville de Moissac, le LAEP s'inscrit en complémentarité des structures dédiées à la petite enfance présentes sur la commune : 3 crèches, 1 ludothèque (implanté à la médiathèque), 1 ALSH maternel, 1 RPE itinérant intercommunal, 1 micro-crèche privée, la PMI.

Il s'adresse aux parents ou futurs parents et aux enfants âgés de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte référent. C'est un espace de jeu libre qui favorise les échanges entre adultes et entre les enfants et leurs parents

Ce lieu s'inscrit dans une dynamique d'accueil : il permet de renforcer le lien social des habitants des quartiers prioritaires et la mixité avec les familles des autres quartiers. Il peut aussi faciliter l'insertion des familles nouvellement arrivées sur le territoire.

Pour les enfants, c'est également un lieu de rencontre, un premier lieu de socialisation.

Certaines familles cherchent avant tout un lieu où se poser avec leurs enfants et trouver des informations d'ordre pratique pour leur quotidien (démarches diverses, lieux ressources ...). Les thèmes de la séparation, de l'école, du développement de l'enfant, de la relation parent-enfant y sont échangés avec les parents et les accueillantes.

L'âge des enfants, la culture et les attentes de chaque famille, demandent de la part des accueillantes d'adapter leur posture à chaque situation, chaque rencontre dans un cadre bienveillant, sécurisant et sans jugement.

Un espace d'échange, d'écoute et de rencontre :

Le lieu d'accueil enfants-parents est un espace neutre de parole, de rencontres et d'échanges à visée non thérapeutique permettant ainsi :

- Un temps de pause dans le quotidien autant pour l'adulte que pour l'enfant,
- De conforter la relation parent-enfant,
- De favoriser l'éveil et préparer à l'autonomie de l'enfant,
- D'aider l'enfant à la séparation d'avec ses parents,
- De préparer à la vie en collectivité,
- D'aider à l'apprentissage des règles et des limites,
- De rompre l'isolement social et créer un espace d'échange et de convivialité,
- De favoriser la mixité sociale et culturelle dans le respect des différences,
- De prévenir des situations de négligence ou de violence ...

4) **Principes d'intervention – Rôles des accueillantes :**

Elles sont garantes du respect du règlement de fonctionnement et des modalités d'organisation. Elles aménagent le lieu de façon conviviale de manière adaptée aux différents âges et afin de favoriser le développement de l'enfant. Elles incitent les familles à s'approprier les différents espaces.

Pour toute nouvelle famille découvrant le LAEP, une des accueillantes, explique le fonctionnement du LAEP, les horaires ... et remet le règlement.

Leurs missions consistent à accompagner et soutenir les adultes dans leurs fonctions parentales, dans la bienveillance, sans porter de jugement ni s'immiscer dans la vie privée des familles :

- Conforter la relation enfant-parent

Le LAEP est un lieu qui permet aux parents de consacrer un moment à leur enfant, de jouer avec lui. Les jeux et livres à disposition sont des supports favorisant cette relation. C'est aussi l'occasion pour les professionnelles de valoriser les compétences des parents : responsabilité et autorité, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant.

- Préparer à l'autonomie de l'enfant

Pour lui, c'est l'occasion de s'éloigner en douceur de son parent en étant au contact d'autres enfants et adultes (amorce de la séparation nécessaire ensuite pour l'entrée dans une collectivité : EAJE, école).

Pour le parent c'est l'occasion également de s'y préparer, d'observer son enfant, de le laisser évoluer en toute sécurité.

- Favoriser l'éveil de l'enfant

Le LAEP n'est pas un lieu d'animation, il ne propose pas d'activités ; c'est le jeu partagé et les relations sociales qui vont contribuer à l'éveil de l'enfant et à sa socialisation.

- Rompre l'isolement social et créer une passerelle entre la famille et la société

L'arrivée d'un enfant dans la famille induit parfois un isolement du parent (surtout s'il n'y a pas de soutien de la famille élargie ou du voisinage). Au LAEP, les parents peuvent se rencontrer ; c'est l'occasion de parler, d'échanger autour de problèmes quotidiens liés à l'éducation de l'enfant. Les accueillantes favorisent ce partage d'expériences.

- Permettre l'accès à l'information, à la culture et à la vie de la cité

Les accueillantes informent sur les animations socio-culturelles de la ville et proposent aux familles d'y participer (séances bébés lecteurs à la bibliothèque municipale, séances de jeux proposés par la ludothèque, spectacles Petite Enfance, ...)

- Ecouter et orienter

Ce lieu d'écoute et d'échanges peut prévenir, voire désamorcer des « situations de crise ». Grâce à l'instauration d'une relation de confiance, la parole peut se libérer et les accueillantes peuvent orienter les personnes vers d'autres services si besoin car elles n'ont pas de fonction d'expertise ni de conseil.

- Garantir l'anonymat et la confidentialité

Les accueillantes sont tenues à une obligation de discrétion et de confidentialité concernant les informations recueillies. Ce principe sera levé en cas de suspicion de situation préoccupante.

5) Les financements

Le LAEP a été créé dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse en décembre 2009, qui sera remplacé en 2023 par la Convention Territoriale Globale. Il est financé par les prestations de services de la CAF (Conventions d'objectifs et de financement) et de la MSA ainsi que par les subventions de la commune de Moissac. Il appartient au dispositif des REAAP, Réseau Parentalité 82.

6) Les partenaires

Par l'intermédiaire du pôle Enfance (guichet unique), la responsable petite enfance coordonne et transmet les informations et actualités au réseau partenarial. Elle assure le lien avec les accueillantes par des réunions régulières mensuelles. Les 2 professionnelles, dans les crèches, dans les écoles, au centre de loisirs, à la médiathèque, assurent, grâce à leurs différentes activités en dehors du LAEP, la continuité pour faire connaître le LAEP.

- Les crèches, les services du pôle enfance et le service communication de la ville :
Des affiches, mails ainsi que le personnel informent le public de l'existence du LAEP
- La Maison de la solidarité : service de la PMI et travailleurs sociaux :
Des contacts réguliers ont lieu avec les services de PMI et les services sociaux du Conseil départemental, l'Aide Sociale à l'Enfance. La puéricultrice ou médecin informent systématiquement les familles rencontrées lors de ces accueils à la PMI de l'existence du Lieu d'Accueil Enfants Parents.
- Le RPE itinérant intercommunal :
L'animatrice, lorsqu'elle reçoit des familles à la recherche d'un mode de garde, leur parle également du LAEP.
- CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale) Espace et Vie :
L'éducatrice de jeunes enfants travaillant au CHRS « Espace et Vie » accompagne occasionnellement des familles afin de leur faire découvrir le lieu et les incite ensuite à y venir.
- Le CCAS
- La CAF
- Le CAMPS (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce)

7) Les moyens de communication

Afin que les familles puissent venir au LAEP, orientées ou non, une communication nécessaire est disponible, lisible et simple :

- site internet et page Facebook de la ville
- moteur de recherche internet
- site de la CAF « mon-enfant.fr »
- affiches dans différents lieux (médiathèque, EAJE, PMI, mairie, CCAS ...)
- prospectus à l'attention des parents via les écoles
- plaquette du pôle enfance à l'accueil de la Mairie pour les primo-arrivants

8) Les perspectives

- Actuellement, le temps dédié aux réunions - bilan est occupé :
 - pour partager les observations, le ressenti de chaque accueillante,
 - pour évacuer la charge émotionnelle accumulée lors de l'accueil,
 - pour se questionner sur la posture professionnelle dans le but de l'améliorer.

Le projet est :

- d'organiser une demi-journée portes-ouvertes afin de mieux faire connaître le LAEP
- de former plusieurs accueillantes (2026-2027) afin d'éviter les fermetures et d'élargir le nombre de ½ journées d'accueil

9) Les formations

Une formation d'accueillant en Laep est nécessaire quel que soit le parcours professionnel ou personnel de la personne.

De plus, plusieurs formations sont envisagées :

- Approche sociologique de la famille et accompagnement de la fonction parentale
- Les nouveaux modèles familiaux : place et espace de chacun
- La parentalité à l'épreuve du handicap
- Les secrets de famille :
 - Approche systémique
 - Comprendre les enjeux des secrets de famille
 - Décrypter les situations et comportements

Le présent projet de fonctionnement a été approuvé par la délibération N° du Conseil Municipal dans sa séance du 16 octobre 2025.

Le Maire

Romain LOPEZ